

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE - DDEN

EXERCICE 2024

Annexe aux comptes annuels comprenant le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2024, dont le total est de : **765 864 .04 Euros**

et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de : **61 639.40 Euros**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des états financiers annuels.

Ils ont été établis le 19 mars 2025 et soumis au contrôle des Vérificateurs aux comptes désignés le 8 avril 2025 .

A - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

1 - GENERALITES

Les états financiers ci-joints ont été établis dans le respect des conventions comptables généralement reconnues :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et selon le principe de prudence.

Les charges comptabilisées représentent les dépenses engagées durant l'exercice 2024 par la Fédération des DDEN, indépendamment des dates de factures et de celles de leur règlement.

Il a été comptabilisé une provision pour congés à payer au personnel au 31/12/2024, d'un montant, cotisations sociales comprises, de 2 519,78 €.

Les produits sont rattachés à l'exercice dans les conditions suivantes:

- Abonnements et cotisations : ils sont comptabilisés en fonction de la période concernée.
- Subventions : La rubrique « Subventions et Dons » ne comporte pas de versement, la subvention antérieurement attribuée par le Ministère de l'Éducation Nationale n'ayant toujours pas été reconduite.

2 - VALEURS IMMOBILISEES

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition, à l'exclusion de toute réévaluation.

A titre dérogatoire, compte tenu de leur nature et non soumis à dépréciation, ainsi que de leur valeur vénale estimée, les locaux du siège sis au 124, rue La Fayette 75010 PARIS ne font pas l'objet d'un amortissement pour dépréciation.

Aucune acquisition ni aucune cession n'ont été enregistrées en 2024.

Les durées prévisibles d'utilisation des autres immobilisations sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Agencements et installations | 10 ans |
| - Mobilier Matériel de Bureau | 5 à 10 ans |

Ces amortissements ont été calculés sur une durée prévisible d'utilisation, selon une méthode linéaire ou dégressive.

3 - CREANCES et DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale ; aucune provision n'a été jugée nécessaire.

4 - PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les produits se composent essentiellement de cotisations et d'abonnements perçus des Unions Départementales, ainsi que de rétrocessions de matériel et de documentation..

B - NOTES SUR LE BILAN

1- CAPITAUX PROPRES

Le poste " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES " comprend le patrimoine associatif et les excédents antérieurs à 1992. A fin 2024, il a été prélevé sur ce poste le montant nécessaire à la constitution de la dotation statutaire et réglementaire (voir ci-après).

Le poste " REPORT à NOUVEAU" représente les résultats comptables des exercices 1993 à 2022 et a varié en 2024 du montant de l'affectation du résultat excédentaire de 2023.

En conformité avec l'article 12 des statuts de la Fédération des D.D.E.N., il a été constitué une dotation réglementaire de 200 069.77 Euros, par prélèvement sur le " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES ".

Celle-ci se compose de:

- une somme de 152 Euros. 152 Euros
- La valeur comptable « des locaux nécessaires au but recherché par la Fédération des D.D.E.N.» 198 184 Euros
- " le dixième annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Fédération" 1 734 Euros

2 - CREANCES

Ce poste représente notamment :

- à hauteur de 874.00 le crédit de TVA à récupérer :

Les abonnements à la revue entrent dans le champ d'application de la TVA, au taux réduit de 2.10%, lequel résulte de l'agrément obtenu de la Commission paritaire des publications et agences de presse, renouvelé jusqu'au 31 juillet 2025 ; cette taxation à la TVA permet en conséquence le remboursement de celle déductible, acquittée sur les coûts de fabrication et de diffusion de la revue.

3 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé essentiellement de titres d'OPCVM monétaires de capitalisation, pouvant assurer si nécessaire une liquidité immédiate des fonds placés. Il a varié en 2024, par suite du rachat le 30 octobre 2024 de 248 titres, ayant généré un gain de 1 004.40 €.

Par nature, en date du 31/12/2024, ces titres sont les suivants:

3 500.273 BNPP SUST.ENH.BD:	
d'une valeur liquidative au 31/12/2024 de	371 169.00 Euros

2 735 parts sociales CASDEN pour	23 247.50 Euros
---	------------------------

Soit au total	394 416.50 Euros
----------------------	-------------------------

Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition de	378 175.18 Euros.
---	--------------------------

La plus value latente sur ce portefeuille-titres s'élève ainsi à **16 241.32 Euros.**

4 - DETTES

Ce poste comprend notamment :

- à hauteur de 5 339.15 Euros des factures de routage non parvenues liées à la revue,
- à hauteur de 11 117.94 Euros des factures de l'imprimeur de la revue, réglées en janvier 2025 ;
- à hauteur de 9 935.90 Euros des cotisations sociales, soit celles de novembre et de décembre 2024 à échoir début 2025, celles bénéficiant d'un échéancier accordé par l'URSSAF dans le cadre des aides COVID ayant été acquittées en 2024.

Aucune cotisation ni abonnement n'ont été comptabilisés d'avance à fin 2024.
Les dettes sont toutes à échéance à moins d'un an.

5 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

A fin 2024, la Fédération Nationale des DDEN n'a contracté aucun engagement financier et aucun contentieux en cours n'est susceptible de mettre en cause son patrimoine associatif.